

# **BREFCENTRE** Synthèses

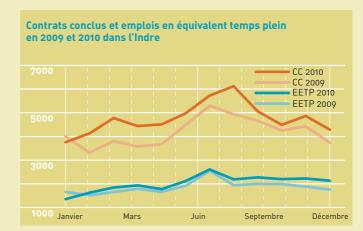
Octobre 2011

En 2010, 57 168 contrats de travail temporaire ont été conclus dans le département de l'Indre contre 50 222 l'année précédente, soit une hausse de 13,8 %.

En équivalent temps plein, le travail temporaire a représenté l'emploi de 2 030 salariés contre 1 868 en 2009, soit une augmentation de 8,7 % sur 12 mois. Durant cette même période, l'emploi salarié a progressé de 0,6 %.

Dans le département de l'Indre, le nombre d'emplois en équivalent temps plein (EETP) a progressé de manière continue jusqu'au mois de juillet où il a atteint un pic (2 613 emplois). Une diminution a été enregistrée en août (2 195 EETP), puis le nombre d'emplois est resté stable, compris dans une fourchette allant de 2140 à 2280.

Excepté le mois de janvier, l'année 2010 n'a cessé d'afficher des niveaux supérieurs à ceux enregistrés en 2009.

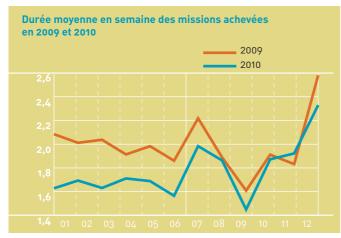


## Le travail temporaire dans l'Indre en 2010

En 2010, la durée moyenne des missions achevées dans l'Indre s'élève à 1,80 semaine, contre 1,85 semaine en 2007. C'est une durée moyenne supérieure à celles enregistrées au niveau national (1,71 semaine) et régional (1,77 semaine). Le département de l'Indre enregistre les durées moyennes les plus longues de la région dans l'industrie (2,29 semaines) et dans la construction (2,39 semaines). En revanche, le secteur tertiaire affiche la durée la plus basse avec des missions d'1,10 semaine en moyenne. Dans l'Indre, le tertiaire représente près d'un quart des missions d'intérim.

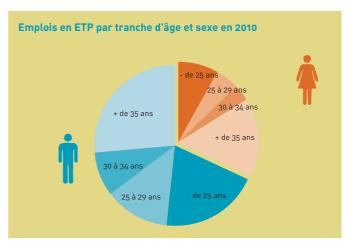
Ce sont les 35-39 ans et les 45-49 ans qui bénéficient des missions les plus longues, 2,1 semaines. Pour les moins de 20 ans, la durée des missions est de 1,2 semaine et pour les 55 ans et plus cette durée s'élève à 1,9 semaine.

Au cours de l'année 2010, la durée moyenne des missions de travail temporaire a varié, tous secteurs confondus, de 1,6 semaine



en janvier, mars et juin à 2 semaines en juillet et 2,3 semaines en décembre. Les durées de 2010 restent tout au long de l'année inférieures à celles de 2009, excepté au mois de novembre.

#### Plus d'hommes que de femmes chez les intérimaires



Les contrats de travail intérimaire sont le plus souvent conclus par des hommes (71,6 % du total des contrats signés). Ils représentent 68,0 % du nombre d'emplois en équivalent temps plein. Ces proportions sont supérieures à celles enregistrées en 2009, puisque les femmes représentaient 31,6 % des contrats et occupaient 34,1 % des emplois en équivalent temps plein.

Par rapport à 2009, le nombre de contrats signés par les femmes augmente plus faiblement (+2,7 %) que ceux signés par les hommes (+19,1%).

La part des contrats signés par les jeunes de moins de 25 ans (32,4%) est inférieure à la moyenne régionale (33,1%) mais supérieure au niveau national (31,8%).

Il en est de même pour le nombre d'emplois en équivalent temps plein, 27,8 % sont occupés par des personnes de moins de 25 ans dans le département contre 29,4 % pour la région et 27,7 % pour la France

## Les intérimaires travaillent le plus souvent dans l'industrie

	EETP 2010	Part 2010	Evolution 10/09
Non renseigné	2	0,1%	-53,0%
Agriculture, sylviculture, pêche	1 224	60,3%	12,1%
Industrie	301	14,8%	6,0%
Construction	493	24,3%	2,7%
Tertiaire	10	0,5%	36,0%
Ensemble	2 030	100%	8,7%

L'industrie demeure, comme les années précédentes, le secteur qui recourt le plus à l'intérim (60,3 % du nombre des contrats conclus en emploi équivalent temps plein en 2010). Ce chiffre est supérieur de 2 points à celui enregistré l'année précédente (58,4 % en 2009) et enregistre une progression de +12,1 %. Par ailleurs, l'Indre demeure, après le Loir-et-Cher, le département de la région où l'emploi intérimaire est le plus industrialisé.

D'autre part, la construction représente 14,8 % des emplois intérimaires en équivalent temps plein ; cette proportion était de 15,2 % en 2009 et 12,6 % en 2008. Il s'agit du secteur le plus utilisateur de main d'œuvre temporaire avec 301 emplois en équivalent temps plein, avec une évolution relative de +6,0 % par rapport à 2009 (+17 emplois en équivalent temps plein). Ce gain d'emplois est atténué par le secteur des transports et entreposage qui accuse un recul de 5,8 % en un an, soit une perte de 16 emplois ETP. Ce dernier secteur se place néanmoins en seconde position avec 263 emplois en équivalent temps plein.

Les secteurs de la fabrication de produits en caoutchouc et de la métallurgie et fabrication de produits métalliques sont les moteurs de la croissance du travail temporaire dans l'Indre. En effet, dans ces deux activités, l'emploi intérimaire a quasiment

doublé en un an. Dans la fabrication de produits en caoutchouc, 209 emplois en équivalent temps plein étaient occupés par des intérimaires en 2010 contre 105 en 2009 (soit un gain de 104 emplois). Il en est de même pour la métallurgie, qui affiche une progression annuelle de +99,4 %, passant de 99 emplois en 2009 à 197 en 2010.

En revanche, le secteur de la fabrication de matériels de transport est celui qui perd le plus d'emplois (-77 en un an). Il accuse une perte de -27,3 %, passant de 283 emplois en 2009 à 206 en 2010.

La comparaison simultanée de l'évolution de l'emploi et de celle de l'intérim permet les observations suivantes :

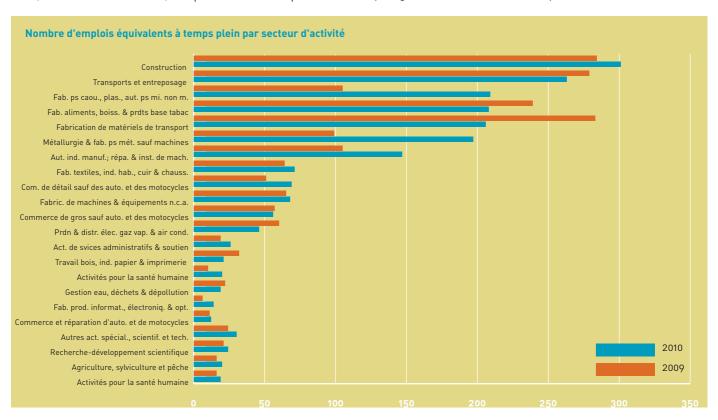
• Le secteur industriel, dont les effectifs salariés ont diminué de -3,3 % sur 12 mois, enregistre une hausse du recours au travail temporaire de +12,1 % entre 2009 et 2010.

La métallurgie et fabrication de produits métalliques, qui est le secteur industriel ayant dans l'Indre le plus gros effectif (2 650 salariés), a perdu en un an -3,3 % de ses salariés et dans le même temps a quasiment doublé ses effectifs intérimaires en équivalent temps plein, passant de 99 ETP en 2009 à 197 en 2010, retrouvant ainsi le niveau de 2008.

Toutefois, le travail intérimaire ne suit pas toujours la tendance de l'emploi salarié. En effet, les autres industries manufacturières ont perdu 3,1 % de leurs effectifs salariés en un an, mais dans le même temps, les effectifs intérimaires ont progressé de 39,8 %.

Sur les 15 secteurs industriels retenus, seuls cinq secteurs ont enregistré une diminution du recours à l'intérim par rapport à l'année précédente. Il s'agit notamment de la fabrication d'aliments et boissons (-13,3 %) et de la fabrication de matériels de transport qui accuse en un an une perte de 77 emplois intérimaires en équivalent temps plein.

- Le secteur de la construction enregistre une diminution des effectifs salariés (-4,2 %) sur un an mais une hausse du recours à l'intérim (+6,0 %).
- Le secteur tertiaire enregistre à la fois une progression des effectifs salariés (+3,1 % en un an atteignant ainsi le niveau de 2008), mais aussi une hausse du nombre d'emplois de travail temporaire de +2,7 %. Plus de 80 % des effectifs intérimaires du tertiaire sont présents dans le secteur des transports et entreposage et dans le commerce et réparation automobile.



#### Taux de recours

Si l'on rapporte le nombre d'emplois en équivalent temps plein du travail temporaire à l'effectif salarié du champ UNEDIC, le taux de recours à la main-d'œuvre temporaire s'élève en 2010 pour le département à 3,7 intérimaires pour 100 salariés, donnée inférieure aux échelons régional (4,0) et national (3,1).

En 2009, pour le département de l'Indre, le taux de recours était de 3,5 et de 4,2 en 2008. Ce taux diffère néanmoins en 2010 selon les secteurs d'activité, de 1,5 pour le tertiaire à 8,1 pour l'industrie (5,9 pour la construction).

La production d'électricité et de gaz est le secteur ayant le plus

recours à l'intérim, avec un taux de recours en 2010 de 25,1 et de 55,5 en 2009. Cinq autres secteurs ont un taux de recours supérieur à 10. Il s'agit de l'industrie pharmaceutique (12,0), de la fabrication de produits informatiques (11,5), de la fabrication de produits en caoutchouc (10,9), de la fabrication de matériels de transport (10,7) et enfin des autres industries manufacturières (10,2).

Si l'on fait abstraction de la structure des activités caractéristiques de la région, en calculant un indice de spécificité de l'intérim dans le département par rapport à l'ensemble de la région, on constate en 2010 que le recours au travail temporaire dans le département de l'Indre est inférieur à celui de la région.

	Emploi salarié du secteur marchand non agricole		Emplois Equivalents à Temps Plein		Taux de recours		
Secteurs d'activité	Fin 2010 provisoire	Evolution 2010/2009	Année 2010	Evolution 2010/2009	pour 100 sal. dépt 36	pour 100 sal. Centre	Spécificité Dpt/région
Ensemble	52 129	0,6	2030	8,7	3.7	4,0	0,9
dont INDUSTRIE	13 823	-3,3	1224	12,1	8,1	8,0	1,0
dont Industries extractives	107	2,9	8	157,5	6,6	5,2	1,3
Fab. aliments, boiss. & prdts base tabac	1 931	-11,9	208	-13,3	9.7	8,6	1,1
Fab. textiles, ind. hab., cuir & chauss.	1 631	5,0	71	10,1	4,2	4,6	0,9
Travail bois, ind. papier & imprimerie	687	-20,9	21	-34,4	3,0	6,2	0,5
Industrie chimique	172	-2,3	4	27,6	2,4	13,3	0,2
Industrie pharmaceutique	20	5,3	3	24,2	12,0	9,9	1,2
Fab. ps caou., plas., aut. ps mi. non m.	1 704	1,0	209	98,5	10,9	7,3	1,5
Métallurgie & fab. ps mét. sauf machines	2 650	-3,3	197	99,4	6,9	6,9	1,0
Fab. prod. informat., électroniq. & opt.	110	-8,3	14	131,2	11,5	6,2	1,9
Fabrication d'équipements électriques	335	11,7	2	31,5	0,7	11,0	0,1
Fabric. de machines & équipements n.c.a.	981	-4,3	68	5,1	6,5	6,8	1,0
Fabrication de matériels de transport	1 717	-3,3	206	-27,3	10,7	9.7	1,1
Aut. ind. manuf.; répa. & inst. de mach.	1 297	-3,1	147	39,8	10,2	7,5	1,4
Prdn & distr. élec. gaz vap. & air cond.	138	187,5	46	-22,8	25,1	12,6	2,0
Gestion eau, déchets & dépollution	343	-1,2	19	-12,9	5,4	7,0	0,8
CONSTRUCTION	4 847	-4,2	301	6,0	5,9	6,0	1,0
TERTIAIRE	33 445	3,1	493	2,7	1,5	2,1	0,7
dont Commerce et réparation auto et moto	9 431	4,4	138	15,7	1,4	1,7	
Transports et entreposage	3 362	-2,3	263	-5,8	7,2	9,5	0,8
Hébergement et restauration	1 893	1,6	5	-6,9	0,3	0,9	0,3
Édition, audiovisuel et diffusion	151	-12,2	1	456,6	0,4	1,0	0,4
Télécommunications	47	17,5	1	0,0	2,2	4,0	0,5
Act. informatique & svices d'information	121	-4,7	1	-91,4	1,1	3.7	0,3
Activités financières et d'assurance	1 124	1,8	8	62,3	0,7	0,9	0,8
Activités immobilières	408	-1,4	3	52,5	0,9	2,6	0,3
Act. juri., compta., gest., arch., ingé.	1 258	-5,8	8	-7,9	0,6	3,1	0,2
Recherche-développement scientifique	7	-12,5	0	-20,9	3,3	3.7	0,9
Autres act. spécial., scientif. et tech.	329	-5,2	2	37,9	0,6	1,9	0,3
Act. de svices administratifs & soutien	6 002	18,7	26	37.7	0,4	1,2	0,4
Administration publique	471	1,3	3	-1,6	0,6	0,7	0,8
Enseignement	581	-0,9	4	20,5	0,6	0,6	1,0
Activités pour la santé humaine	1 519	-5,1	20	114,9	1,3	1,2	1,1
Héb. médsoc. & soc. & ac. soc. ss héb.	3 485	-2,6	4	-10,4	0,1	0,4	0,3
Arts, spectacles & activités récréatives	538	6,7	0	-48,8	0,0	0,5	0,1
Autres activités de services	2 718	-2,0	6	59,4	0,2	0,6	0,4

### Encadré méthodologique

Depuis le premier janvier 1995 et l'entrée en vigueur de la loi sur les entreprises et l'initiative individuelle, les agences de travail temporaire établissent et adressent à l'organisme gestionnaire de l'assurance chômage un relevé mensuel de contrat de travail temporaire pour chacune des missions réalisées au cours du mois.

Le résultat de la collecte des relevés mensuels par Pôle emploi est transmis aux services du ministère du travail.

Chaque mois, la DARES dénombre les contrats d'intérim qui ont commencé dans le mois, les contrats en cours d'exécution sur cinq jours pertinents de la fin du mois. Elle procède ensuite au calcul de la durée moyenne des missions achevées dans le mois et des équivalents-emplois temps plein. Ces informations sont ventilées suivant l'activité économique et le lieu d'implantation de l'établissement utilisateur.

Emplois équivalents à temps plein (EETP): volume total de travail effectué par les intérimaires rapporté au volume total de travail effectué par une personne travaillant à temps plein.

Taux de recours : rapport entre le nombre d'emplois intérimaires en équivalents temps plein dans un secteur et l'effectif salarié du secteur augmenté du nombre d'emplois intérimaires en équivalent temps plein.

Le taux de recours indiqué ne tient pas compte des effectifs salariés hors champ UNEDIC. Ce champ comprend les salariés de tous les établissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins une personne sous contrat de travail.

Sont exclus du champ UNEDIC: les salariés de l'Etat et des collectivités locales, les salariés des établissements publics à caractère administratif, le personnel des ambassades, consulats étrangers et organismes internationaux, les salariés des secteurs agricoles et para-agricoles (champ CCMSA), les employés de maison, le personnel des entreprises publiques à caractère industriel et commercial, des régies départementales ou communales, de certaines sociétés d'économie mixte, et les intermittents du spectacle. Ainsi, le secteur des transports et entreposage, par exemple, n'inclut pas le personnel de la SNCF. De même, le secteur de la production et distribution d'électricité et de gaz ne comprend pas le personnel d'EDF et GDF

Spécificité: rapport entre le taux de recours départemental et celui observé au niveau régional.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

MINISTÈRE DU TRAVAIL. DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Direction régionale des entreprises, de la concurrence. de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) du Centre

12, place de l'Etape - CS 85809 - 45058 ORLEANS CEDEX 1 Téléphone : 02 38 77 68 00 Fax : 02 38 77 68 01

www.centre.travail.gouv.fr

Directeur de la publication : Michel DERRAC

Réalisation : Nadia BOUDOU (Service Etudes Statistiques Evaluation)

Mise en page : Sylvie GAILLOT